

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de WINGLES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien MESSENT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Étaient présents :** MM. MESSENT Sébastien, KOPROWSKI Georges, COLLART Virginie, DRUELLES Christophe, PART Marcel, TONNOIR Anne, BOUILLET Jean-Marc, PHILIPPE Claudian, BOURLARD-GRZYBOWSKI Brigitte, FIEVET-VILCOCQ Murielle, ANTONINI Jean-François, MERTENS-CHARLEMAGNE Delphine, RICHARD Frédéric, ROBERT Sébastien, PART Vincent, LECHANTRE Céline, LELONG-BATSIK Lucie, DELPORTE Lucie, DELEURY Céline, GOLEC Delphine, TROLIN Claude, TROLIN Lise, MORELLE Thomas, BILLEBAULT Mickaël

**Étaient excusés :** MM. WACHOWIAK Nadia a donné pouvoir à DRUELLES Christophe, ROUSSEL Josette a donné pouvoir à MERTENS Delphine, MONIER Olivier a donné pouvoir à PART Marcel, BLONDEL Marine a donné pouvoir à MESSENT Sébastien, GAROT Karine

SECRETARE DE SEANCE : Jean-François ANTONINI

Le procès-verbal de la séance du 4 juin est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**1/ Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Suite au décès de Monsieur Michel BERNARD et en application de l'article L.270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devenant vacant pour quelque cause que ce soit.

Monsieur Pierre DRUELLES a été sollicité pour assumer cette responsabilité en remplacement de Monsieur Michel BERNARD au poste de Conseiller Municipal.

Ce dernier a fait savoir qu'il ne souhaitait pas siéger au sein de l'Assemblée et a renoncé à exercer son mandat par courrier en date du 31 juillet 2021.

Madame Delphine GOLEC a été sollicitée pour assumer cette responsabilité en remplacement de Monsieur Pierre DRUELLES.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'installer Madame Delphine GOLEC dans sa fonction de Conseillère Municipale.

**Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Delphine GOLEC, en qualité de Conseiller Municipal.**

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et transmis en Préfecture.

Le nombre de conseillers présents passe donc de 24 à 25 et de votants de 27 à 28.

**2/ Installation des commissions municipales**

Suite au décès de Monsieur Michel BERNARD et selon l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales il convient de le remplacer dans les commissions permanentes composées exclusivement de conseillers municipaux élus selon le principe de la proportionnelle.

Lors du conseil municipal du 15 juillet 2020, les commissions ont été composées chacune de 17 membres dont 15 pour le groupe « Le Renouveau Winglois », il convient de nommer un membre du groupe « Le Renouveau Winglois » pour la commission Finances, commission Travaux et la commission Vie Associative :

Il est proposé les désignations suivantes :

**Commission Finances : Madame Virginie COLLART**

**Commission Travaux : Madame Virginie COLLART**

**Commission Vie Associative : Madame Delphine GOLEC**

**Après délibération et à l'unanimité des membres présents, il est acté les désignations susmentionnées.**

La composition des commissions est donc la suivante :

**COMMISSION FINANCES**

**Pour le groupe « Le Renouveau Winglois » : 15 membres**

MM. Sébastien MESSENT, Céline DELEURY, Christophe DRUELLES, Georges KOPROWSKI, Frédéric RICHARD, Lucie DELPORTE, Anne TONNOIR, Nadia WACHOWIAK, Claudian PHILIPPE, Jean-Marc BOUILLET, Delphine MERTENS, Jean-François ANTONINI, Sébastien ROBERT, Josette ROUSSEL, **Virginie COLLART**

**Pour le groupe « Vous Allez Tout Changer » : 1 membre**

M. Thomas MORELLE

**Pour le groupe « Osons Demain » : 1 membre**

M. Mickaël BILLEBAULT

**COMMISSION TRAVAUX**

**Pour le groupe « Le Renouveau Winglois » : 15 membres**

MM. Sébastien MESSENT, Georges KOPROWSKI, Jean-François ANTONINI, Marcel PART, Vincent PART, Christophe DRUELLES, Josette ROUSSEL, Claudian PHILIPPE, Sébastien ROBERT, Jean-Marc BOUILLET, Céline DELEURY, Céline LECHANTRE, Frédéric RICHARD, Olivier MONIER, **Virginie COLLART**

**Pour le groupe « Vous Allez Tout Changer » : 1 membre**

M. Claude TROLIN

**Pour le groupe « Osons Demain » : 1 membre**

M. Mickaël BILLEBAULT

**COMMISSION VIE ASSOCIATIVE**

**Pour le groupe « Le Renouveau Winglois » : 15 membres**

MM. Sébastien MESSENT, Olivier MONIER, Claudian PHILIPPE, Virginie COLLART, Murielle FIEVET, Marcel PART, Sébastien ROBERT, Anne TONNOIR, Josette ROUSSEL, Vincent PART, Jean-François ANTONINI, Lucie DELPORTE, Lucie LELONG, Brigitte BOURLARD, **Delphine GOLEC**

**Pour le groupe « Vous Allez Tout Changer » : 1 membre**

Madame Lise TROLIN

**Pour le groupe « Osons Demain » : 1 membre**

M. Mickaël BILLEBAULT

**3/ Désignation des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Lors du conseil municipal du 27 juillet 2020 et en application de l'article 7 du décret n°562 du 6 Mai 1995 modifié par le décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, le nombre des membres du conseil d'administration du centre d'action sociale est fixé par le Conseil Municipal ; il précise que leur nombre ne peut pas être d'une part supérieur à 16 et d'autre part inférieur à 8 compte tenu que 4 représentants des associations familiales, de retraités et de personnes âgées, de personnes handicapées et de celles qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, doivent impérativement figurer, parmi les membres nommés, au sein du conseil d'administration.

L'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confie au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS. Ce nombre doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Le 27 juillet 2020, il a été décidé, à l'unanimité, de fixer au nombre de 16 le nombre d'administrateurs du CCAS et 8 membres ont été désignés, au scrutin proportionnel de liste au plus fort reste, les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Suite au décès de Monsieur Michel BERNARD et en application de la règle de scrutin et compte-tenu de la représentation des différents groupes au sein de l'assemblée délibérante, il convient de désigner un nouveau membre pour le groupe « Le Renouveau Winglois » qui doit compter 7 membres.

Il est proposé la désignation de Madame Delphine GOLEC.

**Après délibération et à l'unanimité des membres présents, Delphine GOLEC est désignée.**

La composition devient donc la suivante :

**Pour le groupe « Le Renouveau Winglois » : 7 membres**

MM. Lucie LELONG, Lucie DELPORTE, Josette ROUSSEL, Delphine MERTENS, Murielle FIEVET, Marine BLONDEL, **Delphine GOLEC**

**Pour le groupe « Vous Allez Tout Changer » : 1 membre**

M. Thomas MORELLE

**4/ Établissement Public Local d'Enseignement -Lycée Voltaire -Désignation des membres au Conseil d'Administration**

Lors de la séance du 15 juillet 2020, les membres du conseil municipal ont désigné deux membres titulaires et les deux membres suppléants du Conseil Municipal qui siégeront au sein du Conseil d'Administration du Lycée Voltaire.

Suite au décès de Monsieur Michel BERNARD il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre.

Il est proposé la désignation de Monsieur Vincent PART.

**Après délibération et à l'unanimité des membres présents, Vincent PART est désigné..**

La composition devient donc la suivante :

**Deux délégués titulaires :**

- Madame Anne TONNOIR
- **Monsieur Vincent PART**

**Deux délégués suppléants :**

- Madame Virginie COLLART
- Madame Marine BLONDEL

**5/ Établissement Public Local d'Enseignement -Collège Léon Blum -Désignation des membres au Conseil d'Administration**

Lors de la séance du 15 juillet 2020, les membres du conseil municipal ont désigné deux membres titulaires et les deux membres suppléants du Conseil Municipal qui siégeront au sein du Conseil d'Administration du Collège Léon BLUM.

Suite au décès de Monsieur Michel BERNARD il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre.

Il est proposé la désignation de Monsieur Vincent PART comme membre titulaire et la nomination de Monsieur Claudian PHILIPPE comme membre suppléant.

**Après délibération et à l'unanimité des membres présents, il est procédé à la désignation de Monsieur Vincent PART (titulaire) et Claudian PHILIPPE (suppléant).**

La composition devient donc la suivante :

**Deux délégués titulaires :**

- Madame Anne TONNOIR
- **Monsieur Vincent PART**

**Deux délégués suppléants :**

- Madame Virginie COLLART
- **Monsieur Claudian PHILIPPE**

**6/ Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Espaces Verts de la région WINGLES – BILLY-BERCLAU - Désignation des délégués au Comité Syndical**

Lors de la séance du 15 juillet 2020, les membres du conseil municipal ont désigné deux membres titulaires et les deux membres suppléants du Conseil Municipal qui siégeront au sein du Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Espaces Verts de la région WINGLES – BILLY-BERCLAU.

Suite au décès de Monsieur Michel BERNARD il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre.

Il est proposé la désignation de Monsieur Jean-François ANTONINI comme membre suppléant.

**Après délibération et à l'unanimité des membres présents, il est procédé à la désignation de Monsieur Jean-François ANTONINI (suppléant).**

La composition devient donc la suivante :

**Quatre délégués titulaires :**

- Monsieur Sébastien MESSENT
- Madame Céline DELEURY
- Monsieur Christophe DRUELLES
- Monsieur Olivier MONIER

**Quatre délégués suppléants :**

- Monsieur Georges KOPROWSKI
- Madame Marine BLONDEL
- **Monsieur Jean-François ANTONINI**
- Monsieur Frédéric RICHARD

**7/ Modification du règlement intérieur du conseil municipal**

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la mise en place de la dématérialisation des séances des conseils municipaux nécessite des modifications sur le règlement intérieur du conseil municipal.

**Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil valident les modifications apportées au règlement intérieur du conseil municipal.**

**8/ Avis du Conseil Municipal sur le projet de la Brasserie CASTELAIN**

L'assemblée est informée que par arrêté du 20 juillet 2021, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a ouvert une consultation du public à la demande de la Société BRASSERIE CASTELAIN pour un projet d'augmentation de la capacité de production de l'ensemble des activités du site situé sur le territoire de la commune de Bénifontaine.

Cette consultation du public se déroule du 16 août au 15 septembre inclus. Un registre est ouvert en mairie de Bénifontaine, le public peut formuler ses observations par courrier à la préfecture du Pas-de-Calais ou par voie électronique [pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr) ; l'avis au public est affiché en mairies de Bénifontaine, Hulluch, Vendin-le-Vieil et Wingles dont le territoire appartient au périmètre du projet et a fait l'objet de publication dans La Voix Du Nord et Nord Eclair.

A l'issue de la consultation, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur cette demande.

**Les membres du Conseil Municipal se prononcent favorablement sur ce projet.**

**9/ Avis du Conseil Municipal sur le projet de la Société automobile Cells Company SE**

L'assemblée est informée que par arrêté du 11 août 2021, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a ouvert une consultation du public à la demande de la Société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE pour un projet de demande d'autorisation d'exploiter une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques (GIGAFACTORY) du site situé sur le territoire des communes de Douvrin et Billy-Berclau.

Cette consultation du public se déroule entre le 6 septembre et 8 octobre 2021 en mairie de Douvrin et de Billy Berclau. Un registre est ouvert en mairies de Douvrin et Billy-Berclau, le public peut formuler ses observations par courrier à la préfecture du Pas-de-Calais ou par voie électronique [pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr) ; l'avis au public est affiché en mairies de Bénifontaine, Haisnes, Hulluch, Meurchin, Vendin-le-Vieil, Wingles, Bauvin, Hantay, Illies, La Bassée, Marquillies, Sainghin en Weppes et Salomé dont le territoire appartient au périmètre du projet et a fait l'objet de publication dans deux journaux locaux diffusés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

A l'issue de la consultation, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur cette demande d'autorisation environnementale.

**Les membres du Conseil Municipal se prononcent favorablement sur ce projet.**

**10/ Approbation du compte-rendu d'activités au concédant au 31 décembre 2020 dans le cadre de la ZAC Cité des Arts**

Par délibération en date du 21 septembre 2005, la Ville de Wingles a confié à la Société Territoires 62, l'aménagement de la « Cité des Arts » à Wingles par voie de convention publique d'aménagement en date du 3 novembre 2005 rendue exécutoire le 22 novembre 2005.

À ce titre, Territoires 62 adresse annuellement, pour approbation au concédant, un compte-rendu financier.

Le compte-rendu d'activité au concédant au 31 décembre 2020 présente un bilan financier équilibré de 19 943 900 € HT.

**Après délibération et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent la présentation du Compte-Rendu d'Activité au Concédant au 31 décembre 2020.**

**11/ Admission en non-valeur**

Par courrier du 20 mai 2021, le comptable public a présenté un état des produits irrécouvrables arrêté à la somme totale de 1 068,10 € en vue de leur admission en non-valeur. Il s'agit notamment de dettes relatives aux prestations du Centre Multi-Accueil Jacques Prévert, du service jeunesse et de la restauration scolaire.

L'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable dès que la créance lui paraît irrécouvrable ; l'irrécouvrabilité pouvant trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...). Contrairement à la remise gracieuse qui éteint le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur, l'admission en non-valeur ne modifie pas les droits de l'organisme public vis-à-vis de son débiteur. En conséquence, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable les créances irrécouvrables mais elle ne décharge pas sa responsabilité.

La décision d'admission en non-valeur relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Les titres concernés portent sur divers produits. Leur recouvrement ne pouvant pas être obtenu, il vous est proposé de les considérer comme irrécouvrables et de prononcer leur admission en non-valeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et leurs établissements publics,

Vu l'instruction codificatrice n°11-022-MO (NOR : BCRZ1100057J) du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu les demandes en date du 20 mai 2021 présentées par Monsieur le Trésorier de Lens, comptable de la commune, sur l'allocation en non-valeur de divers titres, respectivement pour un montant total de 1 068,10 €.

**Après délibération et à l'unanimité des membres présents, l'Assemblée délibérante valide l'inscription des créances en non-valeurs.**

**12/ Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - modification**

**Après délibération et à l'unanimité, les membres présents du conseil municipal approuvent les modifications apportées au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel – RIFSEEP concernant le décompte des absences prises en compte dans le complément indemnitaire annuel CIA (ajout en grisé) :**

*Le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA)*

**L'objet du CIA**

Le complément indemnitaire annuel (CIA) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

La collectivité souhaite que cette part variable soit réduite en cas d'absence pour maladie.

**Les bénéficiaires**

Agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel. Agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel avec une ancienneté d'un minimum d'un an.

**La détermination du montant et du calcul**

Le montant maximum alloué est de 250€ (deux cent cinquante euros) pour l'année N.

Son versement est subordonné à l'appréciation de l'autorité territoriale.

Pour les agents arrivant ou partant en cours d'année, la prime serait proratisée en fonction de leur présence dans la collectivité.

Toutes les absences ne seront pas prises en compte pour le calcul de la prime.

Les absences prises en compte pour la déduction :

Maladie ordinaire ;  
Accident de travail de plus de 30 jours calendaires;  
Maladie professionnelle, après 90 jours calendaires cumulés sur l'année de référence ;  
Congé longue maladie, congé de longue durée, grave maladie ;  
Jours accordés et payés pour enfant malade ;

**Autorisations Spéciales d'Absences A.S.A. à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 liées à la COVID-19**

Les absences à ne pas prendre en compte :

Maladie professionnelle de moins de 90 jours calendaires ;  
Accident de travail de moins de 30 jours calendaires ;  
Maternité, paternité, adoption ;  
Formation, préparation aux concours de la FPT ;  
Grève ;  
Congés pour événements familiaux sauf enfant malade

**13/ Constitution d'un groupement de commandes portant sur la formation relative aux A.I.P.R. et passage de l'examen par Q.C.M., des attestations de compétences**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1414-3,

Vu l'ordonnance n° 2108-1074 du 26 novembre 2018 portant sur la partie législative du code de la commande publique, notamment les articles L.2113-6 et suivants,

Vu le décret n° 2018-075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la délibération de la commune de Wingles en date du 23 septembre 2016 adoptant le schéma de mutualisation,

Considérant :

- que la mutualisation de la commande publique constitue l'une des thématiques prioritaires retenues dans le cadre du premier volet du schéma de mutualisation entre les 36 communes adhérentes et la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN,
- que compte tenu d'un besoin commun entre la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN et les communes volontaires, il a été proposé la création d'un groupement de commandes portant sur la formation relative aux A.I.P.R. et passage de l'examen par Q.C.M., des attestations de compétences.
- que le groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN, sera chargé de procéder, dans le respect du Code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques, à la signature et à la notification du marché public ;
- qu'après notification du marché public, chaque membre du groupement de commandes aura la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne ;
- qu'il convient de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes, dans le cadre d'une convention constitutive.

**Après délibération et à l'unanimité, l'Assemblée :**

**Article 1 :** décide la création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN et les communes volontaires, portant sur la formation relative aux A.I.P.R. et le passage de l'examen par Q.C.M., des attestations de compétences

**Article 2 :** prend acte de la convention constitutive du groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN.

**Article 3 :** autorise Monsieur le Maire à signer cette convention constitutive.

**14/ Rétrocession à la Ville de Wingles de la rue Zéphir Fournier**

Lors de la séance du 7 décembre 2020, Monsieur le Maire a informé l'Assemblée de l'incorporation dans le domaine communal de la rue Zéphir Fournier suite à la demande du bailleur social SIA Habitat.

L'entretien de la voirie sera réalisé par les services municipaux et la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, compétente en matière d'assainissement et d'eau potable gère d'ores et déjà les réseaux en voirie.

Les membres du conseil municipal avaient décidé, à l'unanimité, d'intégrer la voirie de rue Zéphir Fournier dans le domaine public communal et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

Cependant, dans la délibération n°2020-74 du 7 décembre 2020, le prix de cette rétrocession n'avait pas été précisé. **Suite à ce complément d'information et après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :**

- La rétrocession de la rue Zéphir Fournier pour le prix de vente à l'euro symbolique
- L'ensemble des frais de vente sont à la charge du bailleur social SIA Habitat
- De confier la gestion du dossier à la SCP QUILTON PARNAUDEAU GUÉDÉ DUBOST SALVATI et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer l'acte notarié relatif à cette opération
- D'intégrer la voirie de la rue Zéphir Fournier dans le domaine public communal

**15/ Exonération sur la taxe locale sur la publicité extérieure**

Comme pour l'exercice 2020, la ville de Wingles souhaite apporter un réel soutien au secteur économique winglois par l'élaboration d'un plan de relance de l'économie locale dans le cadre des compétences communales.

L'article 22 de la loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificatives pour 2021 indique que : « par dérogation aux articles L.2338-8 et L. 2333-10 du code général des collectivités territoriales ainsi qu'au A de l'article L. 2333-9 du même code, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et la métropole de Lyon ayant choisi d'instaurer une taxe locale sur la publicité extérieure avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 peuvent, par une délibération prise avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021, adopter un abattement compris entre 10 % et 100 % applicable au montant de cette taxe due par chaque redevable au titre de l'année 2021. Le taux de cet abattement doit être identique pour tous les redevables d'une même commune, d'un même établissement public de coopération intercommunale ou de la métropole de Lyon. »

La ville de Wingles propose, après évaluation des incidences financières qui s'avèrent très importantes pour les commerçants, de faire l'effort maximum pour accompagner les entreprises en fixant cet abattement à 100% de la TLPE due au titre de l'exercice 2021 pour l'ensemble des redevables de cette taxe. Cette mesure permet ainsi de soutenir le commerce local et de l'aider à surmonter la crise actuelle.

**Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent cette mesure au titre de l'année 2021.**

**16/ Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés**

Vu que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs professionnels.

Vu que cette ouverture s'est élargie aux particuliers au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Vu qu'aujourd'hui, conformément à l'article L331-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques

Vu que les personnes publiques font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant bénéficier des offres de marché.

Vu que, pour leurs besoins propres d'énergie, ces personnes publiques – et notamment les collectivités territoriales – doivent recourir aux procédures prévues par le Code de la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L.331-4 du Code de l'énergie.

Vu les dispositions du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes figurant aux articles L.2213-6 et suivants.

Vu l'article L.1414-3 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux groupements de commandes.

Vu la délibération de la FDE62 du Conseil d'Administration en date du 27 Mars 2021,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de WINGLES d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés pour ses besoins propres,

Considérant qu'au regard de son expérience, la FDE 62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

**Délibère :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes (Version 2021) pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés, coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 27 Mars 2021 et décide d'adhérer au groupement.

**Article 2 :** La participation financière de la Commune de WINGLES est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

**Article 3 :** Autorise Le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, dès transmission au représentant de l'État et sa publication.

**17/ Rapport d'Activités 2020 du SIAEV**

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Espaces Verts de la Région de Wingles – Billy-Berclau a adressé au maire un rapport retraçant l'activité de l'organisme.

Le rapport d'activités 2020 a été transmis avec l'ensemble du dossier.

**18/ Rapport d'Activités 2020 de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois**

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Agence d'Urbanisme de l'Artois a adressé au maire un rapport retraçant l'activité de l'organisme.

Le rapport d'activités 2020 a été transmis avec l'ensemble du dossier

**19/ Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation**

Le Maire a rendu compte des décisions prises par délégation conformément aux articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ci-dessous un tableau récapitulatif :

N°	DATE	DEMANDEUR	INTITULE	PRIX TTC EN €
2021 - 91	12/05/2021	CULTURE	PRESTATION CONTEUR RAPHAEL REMIATTE LE 10 JUIN SPECTACLE "LES QUATRE ELEMENTS" - ASSOCIATION PIROUETTE QUEUE DE CERISE	-700,00
2021 - 92	10/05/2021	CIMETIERE	ACTE DE DELIVRANCE D'UN TERRAIN AU CIMETIERE - M. HU	450
2021 - 93	18/05/2021	DIRECTION GENERALE	CONTRAT DOCAPOST FAST-ELUS et FAST-ACTES TELETRANSMISSION	-7020,00
2021 - 94	18/05/2021	FINANCES	CONTRAT DE MAINTENANCE ET ASSISTANCE PROGICIEL CIRIL	-13858,58
2021 - 95	18/05/2021	CIMETIERE	ACTE DE RENOUELEMENT D'UN TERRAIN AU CIMETIERE M. DERAMAUX	200,00
2021 - 96	23/06/2021	DIRECTION GENERALE	MANDATAIRES SIMPLES REGIE D'AVANCES SERVICE JEUNESSE - JUILLET	
2021 - 97	23/06/2021	DIRECTION GENERALE	MANDATAIRES SIMPLES REGIE D'AVANCES SERVICE JEUNESSE - AOUT	
2021 - 98		DIRECTION GENERALE	MODIFICATION REGISSEUR REGIE ECOLE DE MUSIQUE	
2021 - 99	25/05/2021	CULTURE	FETE DU LIVRE DU 3 JUILLET - ATELIER DE CREATION ARTISTIQUE EN LIEN AVEC LE LIVRE - ASSOCIATION EMIL PAPIERS	-215,00
2021 - 100	25/05/2021	CULTURE	FETE DU LIVRE DU 3 JUILLET - ATELIER DE CREATION ARTISTIQUE EN LIEN AVEC LE PAPIER ET LE CARTON - ARCHI CARTON	-248,00
2021 - 101	25/05/2021	CULTURE	FETE DU LIVRE DU 3 JUILLET - ATELIER DE CREATION ARTISTIQUE SUR LA THEME DE LA LITTÉRATURE JEUNESSE - BROUETTE BLEUE	-786,00
2021 - 102	03/06/2021	CULTURE	FETE DU LIVRE DU 3 JUILLET - ATELIER INTERVENTIONS SOUS FORME D'ATELIERS - SOPHIE VERHILLE	-612,82
2021 - 103	25/05/2021	CULTURE	FETE DU LIVRE DU 3 JUILLET - ATELIER DE LECTURE, DECOUVERTE D'UN CONTE ET ATELIER D'ECRITURE - ODILE SANTI	-270,00
2021 - 104	22/06/2021	CULTURE	FETE DU LIVRE DU 3 JUILLET - ATELIER D'ECRITURE	-270,00
2021 - 105	25/05/2021	CIMETIERE	ACTE DE DELIVRANCE D'UN TERRAIN AU CIMETIERE M MME VANESSE	300,00
2021 - 106	12/07/2021	DIRECTION GENERALE	NOMINATION REGISSEUR REGIE RECETTES ET AVANCE SORTIES CULTURELLES	
2021 - 107	26/05/2021	FINANCES	SUBVENTION ANNOR FONDS DE SOUTIEN AUX COMMERCANTS	-500,00
2021 - 108	26/05/2021	FINANCES	SUBVENTION CŒUR A CŒUR PHOTO FONDS DE SOUTIEN AUX COMMERCANTS	-1000,00
2021 - 109	26/05/2021	FINANCES	SUBVENTION DEPRET BLANDINE FONDS DE SOUTIEN AUX COMMERCANTS	-500,00
2021 - 110	26/05/2021	FINANCES	SUBVENTION ENJOY THE GAME FONDS DE SOUTIEN AUX COMMERCANTS	-1000,00
2021 - 111	26/05/2021	FINANCES	SUBVENTION GREGORY MUSSA-PERETTO FONDS DE SOUTIEN AUX COMMERCANTS	-1000,00
2021 - 112	26/05/2021	FINANCES	SUBVENTION PASSAGE 27 FONDS DE SOUTIEN AUX COMMERCANTS	-1000,00
2021 - 113	26/05/2021	FINANCES	SUBVENTION SALON ARNAUD FONDS DE SOUTIEN AUX COMMERCANTS	-1000,00
2021 - 114	01/06/2021	JEUNESSE	ACM ÉTÉ 2021 - ATELIER DE SOPHROLOGIE - PERNET SABINE	-210,00
2021 - 115	01/06/2021	FINANCES	PROLONGATION DU CONTRAT DE LOCATION MODULAIRE ECOLE JOLY DU 25/5/21 AU 6/7/2021	-2141,40
2021 - 116	01/06/2021	DIRECTION GENERALE	PRESTATION DE SPECTACLE PYROMUSICAL / TIR ARTIFICIER DU 13 JUILLET - BREZAC EVENTS	-5700,00
2021 - 117	02/06/2021	FINANCES	TRAVAUX DE DESAMIANTAGE ET COUVERTURE BATIMENTS COMMUNAUX LOT 1 - SOCIETE DEMOLAF	-33993,60
2021 - 118	02/06/2021	FINANCES	TRAVAUX DE DESAMIANTAGE ET COUVERTURE BATIMENTS COMMUNAUX LOT 2 - SOCIETE TANT	-156323,09
2021 - 119	03/06/2021	DIRECTION GENERALE	LOCATION DE LA PARCELLE 2 JARDINS DITS DE L'AMMONIA	-49,20
2021 - 120	03/06/2021	CIMETIERE	ACTE DE CONCESSION RENOUELEMENT CONCESSION FAMILLE CRESSON	200,00
2021 - 121	03/06/2021	JEUNESSE	ACM ÉTÉ 2021 - REPRESENTATIONS DE SPECTACLES - LES PTITES FIOLES	-565,06
2021 - 122	03/06/2021	JEUNESSE	ACM ÉTÉ 2021 - ATELIER DE MAGIE - MANDRAGORE	-600,00
2021 - 123	03/06/2021	JEUNESSE	ACM ÉTÉ 2021 - ESCAPE GAME - DOM'ESCAPE	-850,00
2021 - 124	13/06/2021	FINANCES	REHABILITATION DE L'ANTENNE MAISONS ET CITES LOT 1 - SYLVAGREG	-41023,80
2021 - 125	13/06/2021	FINANCES	REHABILITATION DE L'ANTENNE MAISONS ET CITES LOT 2 - SAS ICP	-60893,58
2021 - 126	13/06/2021	FINANCES	REHABILITATION DE L'ANTENNE MAISONS ET CITES LOT 3 - SYLVAGREG	-34495,20
2021 - 127	13/06/2021	FINANCES	REHABILITATION DE L'ANTENNE MAISONS ET CITES LOT 4 - SYLVAGREG	-27204,00
2021 - 128	13/06/2021	FINANCES	REHABILITATION DE L'ANTENNE MAISONS ET CITES LOT 5 - SARL GEW	-55140,00
2021 - 129	13/06/2021	FINANCES	REHABILITATION DE L'ANTENNE MAISONS ET CITES LOT 6 - SOCIETE VERET - COULEURS HAUTS DE France	-34384,31
2021 - 130	13/06/2021	FINANCES	REHABILITATION DE L'ANTENNE MAISONS ET CITES LOT 7 - SOCIETE VERET - COULEURS HAUTS DE France	-19386,37
2021 - 131	03/06/2021	JEUNESSE	ACM ÉTÉ 2021 - LOCATION PARCOURS GONFLABLES ET MACHINE BARBES A PAPA - ANIM FESTIF	-360,00
2021 - 132	07/06/2021	JEUNESSE	ACM ÉTÉ 2021 - GEO SAFARI - N'JOY	-399,00
2021 - 133	07/06/2021	FINANCES	ADHESION ASSOCIATION DES COMMUNES MINIERES DE France	-1324,50
2021 - 134	08/06/2021	CIMETIERE	ACTE DE DELIVRANCE D'UN TERRAIN AU CIMETIERE MUNICIPAL MME LALY	300,00
2021 - 135	30/06/2021	JEUNESSE	ACM ÉTÉ 2021 - ATELIERS ARTS DU CIRQUE - COMPAGNIE BRUIT DE COULOIR	-1311,50
2021 - 136	07/06/2021	POLITIQUE DE LA VILLE	ACTION SANTE "MOINS D'ECRANS, PLUS DE LIVRES" - THEATRE D'INTERVENTION - LA BELLE HISTOIRE	-1025,00
2021 - 137	07/06/2021	POLITIQUE DE LA VILLE	ACTION SANTE "MOINS D'ECRANS, PLUS DE LIVRES" - INTERVENTION BD - ALEXANDRA MAIRESSE	-916,00
2021 - 138	09/06/2021	TECHNIQUES	SOLLICITATION D'UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE - TRAVAUX DE SECURISATION DE VOIRIE RUES MEURCHIN ET R. ROLLAND	OPERATION ESTIMEE 68190€HT
2021 - 139	11/06/2021	FINANCES	SUBVENTION LE PETIT ORCHESTRE FONDS DE SOUTIEN AUX COMMERCANTS	-1000,00
2021 - 140	11/06/2021	FINANCES	SUBVENTION ADELPHIA BEAUTE FONDS DE SOUTIEN AUX COMMERCANTS	-1000,00
2021 - 141	11/06/2021	FINANCES	SUBVENTION DISTRIBUTION CONFISERIES BONBONS FONDS DE SOUTIEN AUX COMMERCANTS	-1000,00
2021 - 142	11/06/2021	FINANCES	SUBVENTION LA PETITE VENISE FONDS DE SOUTIEN AUX COMMERCANTS	-500,00
2021 - 143	15/06/2021	CULTURE	FETE DU LIVRE DU 3 JUILLET - EXPOSITION BIBLIOCHRONIC ET SPECTACLE BIBLIOTRON - LE TAS DE SABLE	-2687,93
2021 - 144	30/06/2021	POLITIQUE DE LA VILLE	ACTION SANTE "MOINS D'ECRANS, PLUS DE LIVRES" ATELIERS EN JUILLET AVEC VENI VIDI LUDI	-434,00
2021 - 145	15/06/2021	TECHNIQUES	CONTRAT DE MAINTENANCE DU SYSTÈME DE SECURITE INCENDIE HOTEL DE VILLE (HT/An) - SOCIETE ATRIS	-1600,00
2021 - 146	16/06/2021	FINANCES	MAINTENANC PROGICIEL MUNICIPAL MOBILE - GESTION TERRAIN DE LA POLICE MUNICIPALE - SOCIETE LOGITUD (HT/AN)	-303,00

2021 - 147	16/06/2021	FINANCES	MAINTENANCE PROGICIEL MUNICIPAL GVE - SOCIETE LOGITUD SOLUTIONS (HT/AN)	-1321,00
2021 - 148	16/06/2021	FINANCES	MAINTENANCE PROGICIEL CANIS - SOCIETE LOGITUD SOLUTIONS (HT/AN)	-760,00
2021 - 149	17/06/2021	MISSION JEUNESSE	NOS QUARTIERS D'ÉTÉ 2021 - REPRESENTATION THEATRE DE MARIONNETTES - ASSOCIATION MUSIQUE EXPRESSION ANIMATION	-425,00
2021 - 150	12/07/2021	DIRECTION GENERALE	MODIFICATION REGIE AVANCES ET RECETTES LOCATIONS BATIMENTS COMMUNAUX	
2021 - 151	23/06/2021	CULTURE	FESTIRUE DU 12/09/2021 SECURIT SOLUTION	-1642,79
2021 - 152	23/06/2021	CULTURE	FESTIRUE DU 12/09/2021 IN ILLO TEMPORE	-856,45
2021 - 153	23/06/2021	CULTURE	FESTIRUE DU 12/09/2021 MAREMA 59-62	-690,00
2021 - 154	23/06/2021	CULTURE	FESTIRUE DU 12/09/2021 C° TROIS SECONDES	-1300,00
2021 - 155	23/06/2021	CULTURE	FESTIRUE DU 12/09/2021 C° ALAIN ET L'AUTRE	-508,51
2021 - 156	23/06/2021	CULTURE	FESTIRUE DU 12/09/2021 C° CIRCONVOLUTION	-1430,00
2021 - 157	30/06/2021	JEUNESSE	ACM ÉTÉ 2021 - ATELIERS DANSE KIDS	-225,00
2021 - 158	24/06/2021	DIRECTION GENERALE	MODIFICATION REGIE RECETTES JEUNESSE CHEQUES VACANCES	
2021 - 159	23/06/2021	POLITIQUE DE LA VILLE	ACTION "ZERO DECHETS" - ATELIERS AVEC ETIQUETTE NATURE	-4000,00
2021 - 160	23/06/2021	POLITIQUE DE LA VILLE	ACTION "ZERO DECHETS" - ATELIERS D'INITIATION AVEC VISUEL ATTITUDE	-354,00
2021 - 161	28/06/2021	JEUNESSE	ACM ÉTÉ 2021 LES ALCHIMISTES ACTIVITE TOUS AU COMPOST	-600,00
2021 - 162	28/06/2021	CIMETIERE	ACTE DE DELIVRANCE D'UN TERRAIN AU CIMETIERE MUNICIPAL M. FLORENT	650,00
2021 - 163	28/06/2021	CIMETIERE	ACTE DE DELIVRANCE D'UN TERRAIN AU CIMETIERE MUNICIPAL M. HESTEL	450,00
2021 - 164	30/06/2021	JEUNESSE	ACM ÉTÉ 2021 - ATELIERS DECOUVERTES DE DANSE HIP HOP - STRONKA TANGUY	-150,00
2021 - 165	30/06/2021	POLITIQUE DE LA VILLE	ACTION "ZERO DECHET" ANIMATION ATELIERS PAPIER EN JUILLET - MAISON EMILPAPIERS	-230,00
2021 - 166	30/06/2021	POLITIQUE DE LA VILLE	ACTION "ZERO DECHET" ANIMATION ATELIERS CUISINE - LAETITIA KNOPIK	-2500,00
2021 - 167	30/06/2021	POLITIQUE DE LA VILLE	ACTION SANTE "EXPRIME TOI AUTREMEN ET GAGNE EN CONFIANCE" ATELIERS THEATRE - INSTANT T	-2691,94
2021 - 168	03/06/2021	JEUNESSE	ACM ÉTÉ 2021 - JEUX NERFS INTERACTIFS AFFRONTMENT - LOISIRS SYSTÈME	-599,00
2021 - 169	07/07/2021	CULTURE	FESTIRUE ASSOCIATION MUZIKHOL	-1500,00
2021 - 170	07/07/2021	CULTURE	FESTIRUE ASSOCIATION IGNITION	-308,40
2021 - 171	07/07/2021	CULTURE	FESTIRUE ASSOCIATION HEMPIRE SCENE LOGIC	-1302,93
2021 - 172	08/07/2021	CIMETIERE	CONCESSION WUJCAK	200,00
2021 - 173	08/07/2021	CIMETIERE	CONCESSION DEWAELE	900,00
2021 - 174	08/07/2021	CIMETIERE	CONCESSION CAVURNE DE BAKER FLORENT	650,00
2021 - 175	12/07/2021	DIRECTION GENERALE	MODIFICATION REGIE MISSION JEUNESSE CHEQUE PASS NUMERIQUE	
2021 - 176	12/07/2021	CIMETIERE	CONCESSION CATTEAU	300,00
2021 - 177	13/07/2021	CIMETIERE	CONCESSION BRAND	300,00
2021 - 178	15/07/2021	TECHNIQUES	REMBOURSEMENT D'ASSURANCE DE SOCIETE PILLIOT ASSURANCES - SINISTRE SIGNALISATION RUE EVRARD DU 10 JANVER 2021	227,30
2021 - 179	15/07/2021	CIMETIERE	ACTE DE DELIVRANCE D'UN TERRAIN AU CIMETIERE MUNICIPAL M THOBOIS	650,00
2021 - 180	15/07/2021	SPORTS	PRESTATION SERVICE POUR INAUGURATION TERRAIN - ANCIEN DU LOSC	-1500,00
2021 - 181	15/07/2021	SPORTS	PRESTATION SERVICE POUR INAUGURATION TERRAIN - ANCIEN DU RACING CLUB DE LENS	-1000,00
2021 - 182	16/07/2021	FINANCES	CONTRAT DE LOCATION DU VEHICULE FIAT DOBLO POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE	HT -1568,29
2021 - 183	16/07/2021	TECHNIQUES	REMBOURSEMENT ASSURANCE PAR LA SMACL - SINISTRE AU COMPLEXE SPORTIF LORS DE LA TEMPETE DU 27 DECEMBRE 2020	7371,38
2021 - 184	16/07/2021	SPORTS	PRESTATION INAUGURATION TERRAIN SYNTHETIQUE - DISPOSITIF DE SECOURS ARTOIS SECOURISME	-450,00
2021 - 185	16/07/2021	SPORTS	PRESTATION INAUGURATION TERRAIN SYNTHETIQUE - REMI COUELLE FOOTBALL FREESTYLE	-700,00
2021 - 186	16/07/2021	SPORTS	PRESTATION INAUGURATION TERRAIN SYNTHETIQUE -SECURIT'SOLUTIONS SURVEILLANCE	-568,80
2021 - 187	21/07/2021	TECHNIQUES	REMBOURSEMENT ASSURANCE PILLIOT SUITE INCIDENT AVEC BARRIERE AU CTM	-707,37
2021 - 188	22/07/2021	FINANCES	ASSISTANCE ET FORMATION POUR LE PASSAGE A LA NORME M57 - CIRIL	-14268,00
2021 - 189	27/07/2021	TECHNIQUES	REMBOURSEMENT D'ASSURANCE SINISTRE 15 JUILLET 2021 INCIDENT MOBILIER URBAIN ROND-POINT DU CHÂTEAU - PILLIOT	778,77
2021 - 190	27/07/2021	TECHNIQUES	REMBOURSEMENT D'ASSURANCE SINISTRE 12 JUILLET 2021 INCIDENT SIGNALISATION PLACE DU CHAMP DE FOIRE - PILLIOT	354,36
2021 - 191	28/07/2021	SPORTS	TRACAGE TERRAIN DE FOOT - SOCIETE SOFOCHIM	-846,00
2021 - 192	28/07/2021	POLITIQUE DE LA VILLE	ACTION "ZERO DECHET" ANIMATION ATELIERS - LA FOURMILIERE	-358,00
2021 - 193	28/07/2021	POLITIQUE DE LA VILLE	ACTION "ZERO DECHET" ANIMATION ATELIERS - NATURE RESILIENTE	-370,00
2021 - 194	04/08/2021	DIRECTION GENERALE	CONVENTION AVEC LA CLINIQUE VETERINAIRE DU DOCTEUR GARDIN - STERILISATION CHATS	
2021 - 195	05/08/2021	FINANCES	PROLONGEMENT DU CONTRAT DE BATIMENT MODULAIRE	-1245,00
2021 - 196	05/08/2021	SPORTS	PRESTATION SERVICES ENJOY THE GAME SEANCE LASER TAG EMS	-500,00
2021 - 197	11/08/2021	CIMETIERE	ACTE DE DELIVRANCE D'UN TERRAIN AU CIMETIERE MUNICIPAL M DANIEL	650,00
2021 - 198	12/08/2021	SPORTS	PRESTATION DE SERVICE COMMUNITE REGIONALE HANDISPORT DU 16/09/2021	-628,00
2021 - 199	19/08/2021	CULTURE	FESTIRUE PRESTATION DU GROUPE METALU A CHAHUTER	-2011,70
2021 - 200	01/09/2021	DIRECTION GENERALE	FIN DE LOCATION PARCELLE 9 JARDIN DES MEUNIER	
2021 - 201	01/09/2021	DIRECTION GENERALE	PRISE DE LOCATION PARCELLE 9 JARDINS FAMILIAUX	
2021 - 202	01/09/2021	SPORTS	IMPUSION DESHERBAGE PISTE ATHLE	-550,00
2021 - 203	06/09/2021	DIRECTION GENERALE	CLOTURE REGIE DE RECETTES BIBLIOTHEQUE	
2021 - 204	14/09/21	CIMETIERE	ACTE DE DELIVRANCE D'UN TERRAIN AU CIMETIERE MUNICIPAL M. HOUVENAGHEL	300,00
2021 - 205	14/09/21	CIMETIERE	ACTE DE DELIVRANCE D'UN TERRAIN AU CIMETIERE MUNICIPAL M CAMICIA	300,00

*Fin de séance 19h15*